

LES TRAVAUX DE L'ENTAV  
EN MIDI-PYRENEES  
ET SES OBJECTIFS

*Laurent Audeguin  
ENTAV - Grau du Roi*

## **MISSIONS DE L'ENTAV, METHODOLOGIE, SELECTION SANITAIRE ET GENETIQUE, CONTRIBUTION DES ORGANISMES TECHNIQUES LOCAUX**

En France, les missions de sélection clonale sont assurées par l'ENTAV et l'INRA en relation avec les organismes techniques locaux réunis au sein des sections régionales de l'ENTAV.

La sélection clonale est à la fois sanitaire et génétique. Sanitaire parce que les clones candidats à l'agrément doivent être indemnes de viroses graves. Génétique parce que leur potentiel doit être également évalué (en collection d'étude) pour envisager l'agrément du (des) clone(s) le(s) plus intéressant(s).

Depuis 1971, plus de 1000 clones de cépages de cuve ont été agréés et diffusés.

40 cépages originaires de Midi-Pyrénées et de la vallée de la Garonne ont fait l'objet de travaux de sélection clonale qui ont débouché sur plus de 120 clones agréés ; si l'on considère les 70 cépages recommandés dans la région, cela fait un assortiment de près de 450 clones disponibles pour le viticulteur...

Pour tous ces cépages, les premières sélections ont été menées avec le souci d'obtenir du matériel sain ; depuis une quinzaine d'années, l'orientation donnée à la sélection a évolué en s'adaptant aux besoins de la viticulture.

### **LES ACTIONS CONDUITES EN MIDI-PYRENEES : APPRECIATION DU POTENTIEL DES CLONES AGREES ET MISE EN PLACE DES CONSERVATOIRES GENETIQUES REGIONAUX**

Durant les années 1985-1995, de nombreuses parcelles expérimentales (parcelles de comportement) ont été installées dans la région.

Leur exploitation a permis de préciser le potentiel des clones agréés (Catalogue des variétés et clones) et donc de conseiller les viticulteurs en fonction de leurs objectifs (Cot, Négrette, Tannat, Colombard,...). Définir le potentiel agronomique des clones et préciser les caractéristiques technologiques et organoleptiques des vins qui en sont issus est encore un des axes de travail pour les principaux cépages de la région.

Cependant, pour d'autres variétés, la gamme de clones agréés présente parfois peu de dispersion et ne satisfait pas complètement l'utilisateur (Arrufiac, Duras, Fer,...), les expérimentations en cours devraient permettre de mieux cerner les nuances entre les différents clones, s'il y en a....

Ces dernières années, le travail de sélection a également porté sur les variétés secondaires pour agréer au moins un clone : Camaralet de Lasseube B, Crouchen B. Pour

d'autres cépages, on se heurte à l'état sanitaire de la variété ; ainsi plusieurs clones de Prunelard N ont été assainis.

Une des principales activités développées dans la région a été la mise en place des conservatoires génétiques régionaux.

En France, le matériel végétal vigne est conservé à trois niveaux :

- Collection ampélographique centrale nationale et internationale des cépages et des *Vitacées* du Domaine de l'INRA - Vassal à Marseillan (Hérault)
- Conservatoires du matériel initial des clones sélectionnés et commercialisés de l'ENTAV et de l'INRA
- Conservatoires génétiques régionaux installés dans le cadre des Sections régionales de l'ENTAV

Pour ce troisième niveau, la motivation principale est la conservation de la diversité intra variétale afin de constituer une « réserve génétique » pour les travaux de sélection du futur et de lutter contre l'érosion de notre patrimoine. En Midi-Pyrénées, ces démarches ont été initiées il y a une dizaine d'années et à ce jour, on compte une vingtaine de conservatoires contenant de 10 clones (Lauzet, Ondenc,... ) à 200 clones ou plus (Cot , Négrette , ...).

Le nombre de clones est lié à la variabilité du cépage, à son importance culturelle et à la diversité de ses zones de cultures.

Les clones candidats au conservatoire sont testés vis à vis du court-noué (au moins) et implantés sur un site qui présente les meilleures garanties de pérennité.

Pour certains cépages, les prospections ont été conduites dans d'autres vignobles (Négrette en Vendée), pour d'autres, un second conservatoire est implanté dans une autre région (Mauzac dans l'Aude, Cot en Val de Loire, Colombard en Charente, par exemple). Enfin, certains cépages ont deux sites de conservation dans la région (Gros Manseng).

D'autres travaux sont en cours de réalisation (Chasselas à Moissac, Petit Courbu sur Jurançon, notamment).

**CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES : COMPLEMENTARITE DU MATERIEL  
VEGETAL, SELECTION DES CEPAGES « SECONDAIRES »,  
DIVERSITE INTRA VARIETALE**

Plusieurs axes de priorité émergent :

- obtenir un clone agréé pour les cépages qui n'en ont pas encore (12 en région Midi-Pyrénées), en ayant recours aux techniques d'assainissement si nécessaire
- diversifier la disponibilité en clones agréés pour les cépages majeurs de la région avec du matériel non seulement adapté aux objectifs des viticulteurs mais surtout complémentaire de ce qui est déjà diffusé
- évaluer la diversité intra variétale dans les conservatoires avec les outils ampélographiques et technologiques traditionnels et en utilisant si possible la biologie moléculaire pour éventuellement étendre ou renouveler les prospections sur le territoire national et à l'étranger également ; dans 10 à 15 ans les plus vieilles parcelles auront disparu...

Une des richesses viticoles de Midi-Pyrénées est la diversité de son patrimoine viticole ; la sélection clonale doit s'attacher à la refléter et la valoriser le mieux possible.